



25 janvier 2012

## Enerplan demande deux mesures pour relancer la filière de l'énergie solaire en France et créer des emplois

En 2011, la filière de l'énergie solaire photovoltaïque a perdu la moitié des 25 000 emplois qu'elle avait créés jusque-là. Enerplan propose **deux mesures simples** pour une relance maîtrisée du secteur et de l'emploi, dès 2012 et dans une logique industrielle, non spéculative.

**Le kilowattheure d'électricité solaire atteindra la « parité réseau » - c'est-à-dire aura un prix de revient équivalent à celui de l'électricité au détail - d'ici à 2017 (\*)**. Les entreprises françaises, pour la plupart des PME, veulent être les acteurs de cette étape majeure du futur de l'énergie en France et dans le monde. Pour cela elles doivent pouvoir travailler sur les bases ci-dessous.

Pour les projets de centrales de moins de 100 kWc ; le système de régulation du tarif d'achat a conduit à une baisse très forte (- 26% de mars 2011 à 1<sup>er</sup> janvier 2012), supérieure à la baisse des coûts d'investissement.

**Aussi, pour les projets de moins de 100kWc, Enerplan demande de figer les tarifs d'achat au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour à minima le premier semestre (pas de baisse au 1<sup>er</sup> avril).**

Pour les projets de centrales de plus de 100 kWc (au-delà de 700 m<sup>2</sup> de panneaux) ; la sélection passe désormais par un système d'appels d'offres. Du fait de la complexité du processus et du délai d'instruction prévisible des dossiers par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), la réalisation des projets retenus ne pourra débuter qu'à l'automne 2012. **Ce calendrier extrêmement long, les coûts de développement et l'issue incertaine des projets détruisent chaque jour un peu plus le tissu économique et d'expertise du photovoltaïque en France.**

**Pour les projets de plus de 100kWc, Enerplan propose le retour à des tarifs d'achat bas et dégressifs de l'électricité photovoltaïque.**

**Cette mesure ne présente que des avantages pour l'Etat, les entreprises et le consommateur :**

- Permettre une **reprise du marché dès 2012** : les entreprises du secteur pourront enfin investir avec une **visibilité à 5 ans** et devenir ainsi des acteurs à l'export d'un savoir faire français dans un marché mondial au potentiel considérable.
- Eviter à l'Etat le **coût de mise en place de services de traitement des dossiers d'appels d'offre au sein de la CRE**, qui n'est en rien dimensionnée pour cela dans ses effectifs,
- Assurer une **maîtrise des coûts d'achat** de l'énergie, selon l'échéancier proposé ci-dessous, et donc la **décroissance de l'impact sur la CSPE, jusqu'à un coût nul dès 2017.**

## Propositions Enerplan de baisse des tarifs d'achat sur la base d'une révision baissière semestrielle (au dessus de 100 kWc)

Les tarifs de départ de 2012 sont basés sur les niveaux estimés fournis pour les appels d'offres en cours organisés par l'Etat. Ces tarifs représentent, pour chaque tranche, une moyenne et varieront, selon le type de centrales (au sol, toiture, ombrière...) et selon les zones géographiques des installations.

Année	de 100 à 250kWc	de 250kWc à 2MWc	De 2MWc à 12MWc
2012	0,21 € / kWh	0,20 € / kWh	0,18 € / kWh
2013	0,20 € / kWh	0,19 € / kWh	0,17 € / kWh
2014	0,19 € / kWh	0,18 € / kWh	0,16 € / kWh
2015	0,18 € / kWh	0,175 € / kWh	0,15 € / kWh
2016	0,175 € / kWh	0,17 € / kWh	0,145 € / kWh
2017	0,17 € / kWh	0,16 € / kWh	0,14 € / kWh

Afin d'éviter tout dépôt de dossiers « fictifs » et tout risque de spéculation, des critères sérieux doivent être fixés et un minimum de documents devront être fournis pour bénéficier du tarif d'achat (bail ou promesse signé, autorisations administratives, pré-validation des préfectures, capacités financières...).

**Les professionnels du solaire ont la maturité industrielle pour aller vers une réduction raisonnée des tarifs d'achat de l'énergie solaire. Mais ils ont avant tout besoin de stabilité pour se développer.**

**Ces deux mesures fortes et volontaristes permettront à la filière de tendre vers l'objectif de 20 GWc installés en 2020, inscrit dans les conclusions des Etats Généraux du Solaire Photovoltaïque dont ENERPLAN est l'un des acteurs.**

(\*) sources EPIA & EGS PV

A propos d'ENERPLAN, l'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter les professionnels du solaire, animer et structurer la filière, développer la demande.

Contact Presse :

Béregère Grenier - [berengere.grenier@vae-solis.com](mailto:berengere.grenier@vae-solis.com) – 01.53.92.80.22

Isabelle Mas – [isabelle.mas@vae-solis.com](mailto:isabelle.mas@vae-solis.com) – 01.53.92.80.10